

DÉCISION N° 020 CAB/PM DU 29 JUIN 2023  
rapportant les dispositions des décisions n°0020 D/  
MINHDU/SG/DAG/SDPSP et n°0022/D/MINHDU/SG/  
DAG/SDPSP du 02 juin 2023 portant nomination de  
certains responsables à titre intérimaire dans les services  
centraux du Ministère de l'Habitat et du Développement  
Urbain.

**LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 4 août 1995 ;
- Vu le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu le décret n°2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ;
- Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, du Gouvernement,

**D É C I D E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.**- Sont et demeurent rapportées pour vice de forme et violation des règles de compétence en matière de nomination à des postes de responsabilité dans la Fonction Publique de l'Etat, les décisions n°0020 D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP et n°0022/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP du 02 juin 2023 portant nomination de certains responsables à titre intérimaire dans les services centraux du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain.

**ARTICLE 2.**- La présente décision sera enregistrée, publiée puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 29 JUIN 2023

**LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

SERVICES DU PREMIER MINISTRE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



**Joseph DION NGUTE**